

LE DISPOSITIF ÉLÈVES À L'ŒUVRE ?

Le dispositif *Elèves à l'œuvre*, mis en place par le FRAC et le Rectorat de l'Académie de Lille, permet d'accueillir des œuvres issues de la collection du FRAC Nord-Pas-de-Calais dans les établissements scolaires, le temps d'une exposition (entre les mois de janvier et mai de l'année scolaire).

Plus qu'un simple prêt d'œuvre, ce dispositif est l'occasion de développer un projet particulier visant à susciter une rencontre sensible et directe avec l'œuvre d'art rendue accessible à tous les élèves d'un même établissement. Cet espace de rencontre avec des œuvres dans un milieu scolaire permet de fédérer une équipe autour d'un travail interdisciplinaire permettant une approche vivante de l'enseignement de l'Histoire des Arts.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le prêt d'œuvre est gratuit.
- Le prêt est accordé pour un minimum de 15 jours dans les établissements scolaires.
- L'assurance et le transport des œuvres sont à la charge de l'établissement.
- L'installation des œuvres est à la charge l'établissement scolaire emprunteur.
- L'établissement doit réserver une salle (un espace identifié dans le CCC, dans une salle de réunion, une salle de classe vide...) pour l'exposition. Si l'œuvre empruntée est une vidéo projetée sur un mur elle ne nécessite pas de salle fermée.
- La salle d'exposition de l'œuvre doit fermer à clé et l'établissement doit être sous alarme. Il est possible de louer un système d'alarme temporaire si l'établissement n'est pas équipé.
- L'exposition des travaux d'élèves doit être identifiée et séparée de l'exposition des œuvres du FRAC.

LE LABO

Le Labo est un espace dédié à la recherche, il permet de consulter le fond documentaire du FRAC. N'hésitez pas à contacter les enseignants chargés de mission qui sont là pour vous aider en amont à préparer votre dossier d'emprunt d'œuvre et à construire votre dossier pédagogique.

- Fanny Rougerie (enseignante missionnée) : frougerie1@ac-lille.fr
- Carole Darcy (enseignante missionnée) : carole.darcy@ac-lille.fr

Le dossier de sélection des œuvres et le formulaire de prêt peuvent vous être envoyés par mail sur simple demande par les chargées de mission.

FRAC Nord Pas de Calais
Dispositif "Des Elèves à l'œuvre"
930 avenue de Ronsendaël
59 240 DUNKERQUE

ÉTAPE 1

CONCEPTION

DU PROJET

avant le 15 juin

Vers le mois de janvier / février de l'année scolaire antérieure à votre exposition, le nouveau dossier de sélection des œuvres sera téléchargeable sur le site académique des Arts Plastiques dans l'onglet dispositif culturel.

Les enseignants porteurs du projet pourront choisir une ou plusieurs œuvres issues de cette sélection pour réaliser leur propre accrochage en fonction de leurs objectifs d'enseignement.

Un formulaire de demande de prêt vous sera également transmis. Il devra être complété et retourné au FRAC avant le 15 juin sous couvert du chef d'établissement. Votre demande sera soumise à l'étude par le FRAC selon la pertinence de votre projet pédagogique et des conditions d'accueil des œuvres.

Si votre projet est validé, vous recevrez un accord de principe par mail avant les vacances d'été.

ÉTAPE 2

LA DEMANDE

DE PRÊT

avant fin
novembre

Après acceptation de votre projet devant avoir lieu entre janvier et mai de l'année scolaire en cours, le FRAC vous enverra dès la rentrée de septembre une convention de prêt ainsi qu'une attestation d'assurance. **Ces documents devront être impérativement validés, signés et envoyés au FRAC avant fin novembre par le chef d'établissement** qui se portera garant du bon fonctionnement du projet.

L'attestation d'assurance est obligatoire pour emprunter les œuvres. Il s'agit d'une démarche administrative qui n'engage normalement aucun frais. Dans cette attestation, la mention clou à clou est indispensable et doit impérativement figurer sur ce document.

Sans ces documents complétés il est impossible pour le FRAC de prêter des œuvres, votre projet se trouvera donc annulé.

ÉTAPE 3

LA

COMMUNICATION

deux mois avant
l'exposition

Chaque établissement a la possibilité, s'il le souhaite, de faire un vernissage et de préparer un carton d'invitation. Un document explicatif comprenant les éléments à faire figurer sur le carton vous sera transmis par le FRAC.

Dans cette hypothèse, il vous sera demandé d'envoyer au FRAC deux mois avant l'exposition la maquette de votre carton pour vérification et corrections éventuelles. Quinze jours avant l'exposition, l'établissement enverra à sa charge le carton d'invitation aux personnes officielles, aux familles, au réseau scolaire ainsi que quelques exemplaires au FRAC.

ÉTAPE 4

L'EXPOSITION

d'une durée
minimale de 15 jours

Le transport et l'installation des œuvres sont à la charge de l'établissement scolaire emprunteur. Celui-ci doit s'assurer qu'une personne compétente sera en mesure d'assurer un accrochage respectueux des œuvres.

Ce dispositif permet de créer des moments forts dans un établissement scolaire autour d'un projet pédagogique. Ce temps de rencontre met en valeur les réalisations d'élèves de différentes disciplines. Les visites du lieu d'exposition sont des moments de débats ouverts et construits face à la découverte des œuvres. Lors de l'exposition, les travaux d'élèves doivent être identifiés et séparés de l'exposition des œuvres du FRAC.

ÉTAPE 5

BILAN

DE L'ACTION

fin juin

Une fois l'exposition achevée, un document d'exploitation pédagogique sera demandé à l'enseignant porteur du projet afin d'effectuer un bilan de l'action menée.

Il est donc important, tout au long de l'exposition, de conserver des traces écrites et photographiques en vue de l'écriture de ce bilan. Celui-ci servira à une future mise en ligne des actions sur le site du FRAC et devra reprendre : les problématiques abordées, les objectifs d'enseignements, le lien avec les programmes, la pratique des élèves et les œuvres de références.